La Torah et le Tanakh racontent à plusieurs reprises la mise en échec du droit d'aînesse au profit de la qualité personnelle, du choix et de la responsabilité.
Ce n'est pas un accident narratif, mais un motif structurant.

On commence avec les tout premiers frères : Cain et Abel (Genèse 4[1]). L'aîné n'est pas retenu, le cadet l'est. Le texte ne développe pas une théorie, mais il introduit une idée décisive : l'ordre de naissance ne garantit ni la justesse ni la faveur. La valeur se joue ailleurs, dans l'acte et l'orientation intérieure.

Le motif devient explicite avec Isaac et Ishmael (Genèse 16–21[2]). L'aîné est Ismaël, mais l'alliance passe par Isaac. Là encore, la filiation biologique cède devant une ligne choisie pour porter une mission.

Puis vient le renversement le plus emblématique : Jacob et Esau (Genèse 25–27[3]). Ésaü est l'aîné, chasseur puissant ; Jacob, le cadet, acquiert le droit d'aînesse et la bénédiction. Le récit est dérangeant (ruse, tension familiale), mais il martèle que la transmission ne suit pas automatiquement la primogéniture : elle passe par celui qui est apte à la porter, même au prix d'une crise. Dans les commentaires classiques sur la Genèse, notamment chez Rachi, le geste d'Esau est central car il dévalorise ce qu'il possède en privilégiant l'immédiat et ne mesurant pas la portée du statut d'aîné. Dès lors, le renversement n'est pas arbitraire car il devient une conséquence d'un rapport différent à la responsabilité. Si le statut existe il suppose une adéquation

À l'intérieur même de la famille de Jacob, la logique se poursuit. Joseph, avant-dernier né, devient le pivot de la survie de tous (Genèse 37–50[4]). Plus tard, au moment des bénédictions, Jacob croise les mains et donne la primauté au plus jeune des fils de Joseph, Ephraim, devant Manasseh (Genèse 48[5]). Le geste est volontaire : la hiérarchie n'est pas mécanique. Pour Rachi, le geste de Jacob, pleinement conscient, vise à reconnaître une dynamique future différente en attribuant une primauté symbolique au cadet. D'autres commentateurs comme Nahmanide (Ramban) vont plus loin en distinguant clairement l'ordre familial qui reste intact de la projection historique qui peut privilégier un autre.

Ce déplacement touche même la structure cultuelle. Après l'épisode du veau d'or,

les premiers-nés (bekhorot), initialement voués au service sacrificiel, sont remplacés par la tribu de Levi (Nombres 3[6]). Le service du sanctuaire ne dépend plus de l'aînesse, mais d'une disposition démontrée dans une situation critique.

La Torah ne supprime pas le droit d'aînesse ; elle le cadre. Dans Deutéronome 21:15-17[7], elle interdit de déshériter l'aîné par préférence affective : le premier-né reçoit une part double. Autrement dit, la loi protège l'ordre, mais les récits montrent que la vocation peut le déplacer : la règle protège contre l'arbitraire et les conflits alors que l'exception empêche que la hiérarchie devienne une fatalité.
Ce type de récit transmet donc une sorte de principe durable selon lequel une société tient dans la durée quand elle protège ses structures tout en laissant la possibilité de les dépasser.

Les livres historiques prolongent cette tension. Le prophète Samuel est envoyé choisir parmi les fils de Jessé : l'élu n'est pas l'aîné, mais David, le plus jeune (Samuel 16[8]). Le critère explicite : « l'homme regarde à l'apparence, mais le Seigneur regarde au cœur». La légitimité politique elle-même n'est donc pas liée à la naissance, mais à une aptitude intérieure.

La Torah et le Tanakh maintiennent un ordre juridique (l'aînesse a des droits), mais ils racontent sans cesse que l'histoire réelle se joue autrement : la transmission décisive passe par la responsabilité, le caractère, la capacité à porter une mission. La loi stabilise – elle protège l'aîné – et le récit sélectionne – il choisit celui qui est apte – : ce double mouvement évite les deux excès d'un système purement héréditaire, où tout est figé par la naissance et celui d'un système arbitraire où tout dépend du caprice.

Entre les deux, la tradition biblique installe une idée forte : la naissance donne des droits, mais la vocation et les dispositions déterminent la véritable transmission. Dans la pensée rabbinique, il faut organiser la tension et les sages ne suppriment pas la tension, ils l'encadrent. D'un côté, ils maintiennent des principes d'ordre avec la priorité de l'aîné dans certains domaines et le respect des hiérarchies (âge, savoir, fonction). Mais en parallèle, ils introduisent des mécanismes qui permettent de "déborder" cet ordre avec la primauté du savoir sur la naissance – un érudit peut passer avant quelqu'un de statut plus élevé – et la discussion permanente – aucune position n'est totalement figée, même face à l'autorité.

On trouve souvent cette idée implicite que la légitimité ne vient pas uniquement de la position, mais de ce que l'on en fait. Le Talmud formule cette tension de manière

très nette avec ce principe souvent cité (par exemple, dans Horayot 13a) : un sage érudit peut passer avant un grand prêtre ignorant. Sans entrer dans le vocabulaire religieux, cela signifie que la position la plus élevée dans la structure n'est pas toujours prioritaire et que la compétence et la connaissance peuvent inverser l'ordre.

Emmanuel Levinas radicalise la tension en reconnaissant que les structures (lois, institutions) sont nécessaires mais en affirmant qu'elles peuvent devenir injustes si elles ne sont pas constamment réinterrogées. Pour lui, la relation à l'autre peut obliger à sortir du cadre établi. On est très proche du geste de Jacob croisant les mains : respecter la structure, mais ne pas s'y enfermer.

Cette tension a des équivalents très nets dans les systèmes contemporains. Par exemple, dans le droit civil (héritage), il y a des règles strictes pour éviter les conflits (héritiers protégés) et une part de liberté (testament, choix partiels).
On retrouve cette tension dans les institutions politiques concernant les règles de succession avec des élections, des procédures mais aussi des possibilités d'alternance avec des renversements sans chaos. Elle est manifeste dans l'éducation et le travail où les diplômes et l'ancienneté visent à conforter une structure alors que le mérite ou la capacité d'innovation donne des possibilités de dépasser la hiérarchie

Ce que ces textes ont mis en place, et que les sociétés modernes reproduisent souvent sans le dire, c'est une idée assez fine : la justice ne consiste pas à choisir entre ordre et exception, mais à faire coexister les deux. L'ordre donne de la prévisibilité et l'exception redonne de la justesse.

---

1. http://sefarim.fr/Pentateuque_Gen%E8se_4_6.aspx ↩
2. http://sefarim.fr/Pentateuque_Gen%E8se_17_20.aspx http://sefarim.fr/Pentateuque_Gen%E8se_25_5.aspx ↩
3. http://sefarim.fr/Pentateuque_Gen%E8se_25_31.aspx ↩
4. http://sefarim.fr/Pentateuque_Gen%E8se_37_3.aspx ↩
5. http://sefarim.fr/Pentateuque_Gen%E8se_48_14.aspx ↩
6. http://sefarim.fr/Pentateuque_Nombres_3_12.aspx ↩
7. http://sefarim.fr/Pentateuque_Deut%E9ronome_21_15.aspx et http://sefarim.fr/Pentateuque_Deut%E9ronome_21_16.aspx ↩
8. http://sefarim.fr/Proph%E8tes_Samuel%201_16_11.aspx

http://sefarim.fr/Proph%E8tes_Samuel%201_16_12.aspx ↩

Previous post in series: ‘‘Precedent Next post in series: Suivant’’

Auteur/autrice

- 
  Jean-Michel Maigne